

Lyon 3e. Le projet de l'historique Villa Monoyer attaqué au tribunal

La villa du XIXe et son jardin d'agrément font l'objet d'un projet de rénovation ambitieux. Attaqué en justice, il était examiné ce jeudi au tribunal administratif.

Ecouter cet article

Powered by Podle

Ads playing...

1x

La Villa Monoyer, c'est un trésor caché du 3e arrondissement à portée de voix de Monplaisir. Derrière de hauts murs se tapissent 5 000 m2 composés d'un écrin de verdure, dont des espaces boisés classés ou à valoriser, d'une villa de 1835, d'une chapelle...

Un lieu à l'histoire riche et objet depuis plusieurs années d'un projet de réhabilitation ambitieux porté par son habitante Élisabeth Juvet, la descendante de l'inventeur de la dioptrie Ferdinand Monoyer.

Le dossier a connu plusieurs épisodes : en 2021, une première mouture avait reçu un avis mitigé des Batiments de France , motivant une seconde version avec les partenaires Youse, Récipro-Cité, et les architectes WYSWYG.

Le dossier prévoit aujourd'hui un lieu de coworking, un restaurant, un site de séminaire, d'activités associatives et citoyennes, un coliving de 40 chambres, une rénovation de la chapelle...

La villa avec ses nouveaux bâtiments. © Youse-Réciprocité

Fin 2022, le permis de construire passait le cap . C'est lui qui a été attaqué au tribunal administratif par un syndicat de copropriétaires voisin. Le tribunal examinait le recours ce jeudi 14 mars.

Deux places de parking au lieu de huit

Parmi les sujets contestés dans le projet : la présence de seulement 2 places de parking au lieu des 8 réglementaires, par dérogation de la Ville de Lyon. Trop peu pour les requérants dans un quartier dense, et sur un site destiné à accueillir pas mal de monde.

Mais avec deux lignes de métro et de bus à proximité, le rapporteur public exhibait une jurisprudence du Conseil d'Etat sur les 500m à vol

d'oiseau, au sein desquels les modes alternatifs sont présents, pour juger l'argument non recevable de son point de vue. Au grand dam de l'avocate des requérants, pour qui envisager les déplacements à vol d'oiseau ne rendait pas justice à la réalité du terrain.

Trop d'arbres abattus ?

©Youse

Plus fondamental encore : les requérants reprochaient au projet de trop artificialiser le site en construisant un bâtiment de coliving et en abattant une vingtaine d'arbres pour les compenser par seulement 13 espèces de « hautes tiges ».

Une étude arboricole à l'appui du projet établit que les arbres coupés ne sont pas en bonne santé, ce qui a été contesté par la partie adverse. Qui appuie, de plus, que ce même bâtiment de coliving se trouve trop proche des racines du tilleul précieux, faisant peser sur lui la menace d'un futur abattage.

Mais le rapporteur public estimait l'étude « suffisamment solide » et prônait un rejet global de la requête. Le projet de la Villa Monoyer pourra-t-il finalement voir le jour dans sa dernière mouture ? Réponse sous trois semaines environ.

Merci d'avoir lu cet article ! Si vous avez quelques minutes, nous aimerions avoir votre avis pour nous améliorer. Pour ce faire, vous pouvez répondre anonymement à ce questionnaire ou nous envoyer un email à redaction@tribunedelyon.fr . Merci beaucoup !

A lire également dans cette rubrique



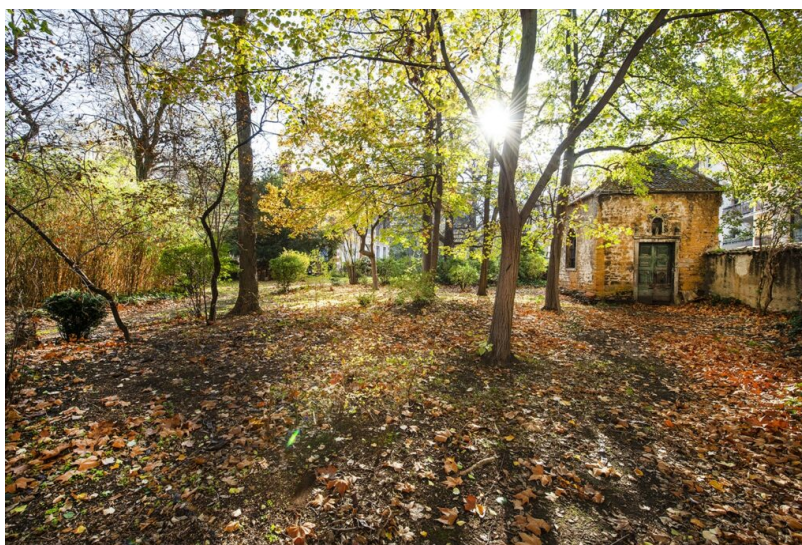
<https://tribunedelyon.fr/wp-content/uploads/sites/5/2021/03/villa-monoyer.jpg>

© DR

<https://tribunedelyon.fr/wp-content/uploads/sites/5/2018/07/tribune-de-lyon.svg?x61541>



<https://tribunedelyon.fr/wp-content/uploads/sites/5/2024/03/capture-de-cran-2024-03-14-a-12-20-33-1024x376.jpg>



<https://tribunedelyon.fr/wp-content/uploads/sites/5/2024/03/2-promoteur-immobilier-tiers-lieu-villa-monoyer-1024x683.jpeg>

par David Gossart

